

Règlements sportifs Water-Polo

OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

2019-2020





Sommaire Water-Polo



Pielileito	
Années d'âge pour la saison 2019/2020	
Surclassements pour la saison 2019/2020	
Critérium nationaux	
Compétitions Inter-ligues Midi-Méd	4
Dispositions générales relatives aux clubs	5
Matériel et champ de jeu	
Délégués et officiels	
Arbitrage	
Engagement des équipes de Jeunes	
Dispositions diverses	
Dispositions communes à toutes les épreuves régionales	8
Dispositions générales	
Engagements	
Licences et qualifications des joueurs et joueuses	
Catégories d'âge et surclassements	
Formules et participants	
Préparation et programmes des journées	
Désignation des arbitres	
Forfaits	
Carton rouge et fautes disqualifiantes (EDA, EDA+P+4min)	10
Composition des équipes	11
Score des matches	
Aménagement de la règle des Gardiens	11
Disposition afin de pouvoir limiter les trop grands écarts de score lors des matches de catégorie jeune	
Classements	
Réclamation	
Blessure et accident	
Participation de joueurs étrangers	
Équipes secondes et troisièmes	
Délégués	12
Compétitions et autres organisations régionales	
Calendrier général 2019/2020	
Championnats régionaux seniors	
Championnat régional féminin	
Programme Jeune	
Championnat U17	
Programme U15 mixte	
Programme U13 mixte	16
ENF & Pass'Compétition	17
Programme U11 & U9 mixte	17
Coupe régionale	17
Sélections régionales	17
Manifestations exceptionnelles	17
Annexes	
Formulaire de simple ou double sur classement	18
Tableau des sanctions automatiques	20
Formulaire de demande d'extension de licence	21
Champ de jeu	23

Memento

Les années d'âges pour la saison 2019/2020 (cf chap 1.3 des règlement FFN) :

Catégorie	Années de naissance	Age en 2019
U17	Joueurs nés en 2003, 2004 et 2005(*)	15 ans, 16 ans et 17 ans
U15	Joueurs nés en 2005, 2006 et 2007(*)	13 ans, 14ans et 15 ans
U13	Joueurs nés en 2007, 2008 et 2009(*)	11 ans, 12 ans et 13 ans
U12	Joueurs nés en 2006, 2007 et 2010(*) (Uniquement pour la coupe de France des Départements)	10 ans, 11 ans, et 12 ans
U11	Joueurs nés en 2009, 2010 et 2011 (*)	9 ans, 10 ans et 11 ans
Pass'compétition	2011 et après	9 ans, 10 ans et 11 ans

^{(*):} Simple surclassement

Les surclassements pour la saison 2019/2020 (cf chap 1.4 des règlements FFN) :

Catégorie	Années de naissance	Surclassements possibles	
17 ans et +	2003 et avant		
16 ans	2004	Simple surclassement pour jouer en seniors	
15 ans	2005	Simple surclassement pour jouer en U17 Double surclassement pour jouer en Seniors	
14 ans	2006	Simple surclassement pour jouer en U17	
13 ans	2007	Simple surclassement pour jouer en U15	
12 ans	2008	Simple surclassement pour jouer en U14	
11 ans	2009	Simple surclassement pour jouer en U13	
10 ans	2010	Simple surclassement pour jouer en U12	
9 ans	2011	Simple surclassement pour jouer en U11	

Pour les jeunes filles sauf avis contraire du Médecin (Médecin de la FFN pour les sélections) les surclassements ci-dessus s'appliquent, avec double surclassement possible pour toute catégorie en dessous de celle citée en tant que simple surclassement. *Exemple : une fille de 11 ans peut jouer avec un simple surclassement avec des filles de 13 ans, et avec un double surclassement avec des filles de 14 ans.*

Conformément à l'article 1-4-3 du règlement fédéral, le **certificat préalable à la pratique sportive du Water-polo** en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le Club au Ligue Régionale.

Compétitions nationales (cf chap 1.4.3 des règlements FFN) :

Intitulé	Date limite d'engagement	Années de naissance
Coupe de France des Inter Ligues U13 (mixte) Du 14 au 19 juillet 2020	?	Réservés aux joueurs nés en 2007 et 2008 Joueurs nés en 2008 avec un simple surclassement
Coupe de France des Inter Ligues U15 Espoirs Filles février & juin2020	?	Réservée aux joueuses nées en 2005 et 2006 Joueuses nées en 2007 avec un simple surclassement Joueuses nées en 2008 avec un double surclassement
Coupe de France des Inter Ligues Garçons U15 Du 9 au 12 juillet 2020	?	Réservés aux joueurs nés en 2005 et 2006

Compétitions Inter Ligues

Intitulé	Période compétitive
CLUBS: Phases Inter-Ligue Championnat Nationale 3 Seniors	De fin mars au 30 avril 2020
DEPARTEMENTS : Coupe de France Garçons moins de 12 ans (U12) *	Juin 2020
CLUBS : Championnat MM17 Garçons moins de 17 ans	D'octobre 2019 au 30 avril 2020
CLUBS : Championnat Garçons MM15 moins de 15 ans	D'octobre 2019 au 30 avril 2020
CLUBS : Championnat MM13 Garçons moins de 13 ans	D'octobre 2019 au 30 avril 2020
CLUBS : Tournoi Féminin MMFém*	D'octobre 2019 au 30 avril 2020

^{*} ces championnats sont ouverts aux équipes d'ententes interclubs

WATER-POLO OCCITANIE

Dispositions générales aux clubs

Matériel et champ de jeu

- 1. Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond bien aux différents règlements : délimitation du champ de jeu, emplacement et dimensions des buts, marquages des lignes de but, des 2m, des 5m, des 6m, de la ligne médiane, de la zone d'exclusion, etc.
- 2. Des bancs et/ou chaises devront être fournis en nombre suffisant pour permettre aux remplaçants et trois officiels maximum, à chaque équipe d'être assis, conformément aux Règles du jeu.
- 3. Le club organisateur devra mettre et retirer les buts, relever si besoin les plongeoirs et les remettre en place à la fin de la ou des rencontres.
- **4.** Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu.
- 5. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace.
- **6.** Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque (sous réserve des sanctions prévues au règlement financier) soit, au minimum :
 - une feuille de match réglementaire de la FFN (cf annexe)
 - un chronomètre à grand cadran (210 mm), pour le décompte du de jeu
 - un chronomètre à cadran moyen (120 mm), pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes)
 - un chronomètre, pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de l'arrêt du jeu en cas de blessures (WP 25-3)
 - un sifflet, pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la 3ème faute personnelle sur penalty
 - une corne de brume ou un sifflet spécifique, pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon
 - un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes)
 - un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes)
 - un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes)
 - 4 drapeaux respectivement :
 - o Bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu bonnet bleu
 - o Blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu bonnet blanc
 - o Rouge : pour signaler la 3ème faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu
 - Jaune : autoriser, avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issu des 4 minutes effectives d'infériorité numérique.
- 7. Les arbitres et/ou le délégué doivent s'assurer de la régularité des installations et du matériel, et si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match.
- 8. Dans le cadre des accords de partenariat avec la société Décathlon, seuls les ballons de la marque Décathlon sont admis pour l'ensemble des championnats. (Toutes les divisions et tous les niveaux). Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques par équipe. Les ballons seront de type :

Taille	Poids	Circonférence	Catégories d'âges
Type « 1 »	233/253 g	50/51.5 cm	Pass'compétition, U 9, U11
Type « 2/3 »	300/330 g	58/60 cm	U12 U13
Type « 4 »	400/450 g	65/67 cm	U15 Filles, U17 Filles et plus, U15 garçons jusqu'à la phase pré nationale incluse.
Type « 5 »	400/450 g	68/71 cm	U15 garçons (1/4 Finale et Finale nationales), U17 garçons et plus.

La pression des ballons pourra être vérifiée par les arbitres et/ou le délégué avant les rencontres. Des changements de pression pourront être demandés si besoin.

Délégués et officiels

- 1. Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit au défi Water-polo, aux arbitres et au délégué, l'heure et le lieu de la (des) rencontre(s).
- 2. Le club organisateur désigné par le défi Water-polo a la charge du service d'ordre. Il doit veiller particulièrement à ce que les arbitres, le délégué, les juges de buts et officiels de table de marque soient complètement isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.

Toute faute relevée contre le club organisateur sera soumise, après enquête, à l'organisme de discipline compétent.

- 3. Le club organisateur doit fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque soit :
 - deux chronométreurs
 - un ou deux secrétaires
 - deux juges de buts éventuellement

Les officiels doivent être âgés de 13 ans ou plus et être titulaires du diplôme d'officiel « B » de Water-polo ou stagiaires.

- **4.** Tout membre du défi Water-polo aura accès à la table de marque. De même, deux personnes licenciées des équipes visiteurs pourront avoir accès à la table de marque. Cependant, ils ne doivent pas faire de déclarations avant, pendant et après le match.
- 5. Les arbitres et/ou le délégué doivent vérifier avant chaque rencontre les instructions diffusées par le défi Water-polo et s'assurer de leur bonne application.

Arbitrage

Rappel du règlement fédéral :

Conformément aux articles 2-2 à 2-3, les clubs engageant des équipes dans les championnats fédéraux doivent mettre des arbitres à disposition de la Fédération. Tout manquement sera sanctionné d'une amende prévue dans les règlements financiers fédéraux.

Conformément, à l'article 2-2-2 du règlement sportif fédéral, tous les officiels de la table de marque devront être des officiels B titulaires ou stagiaires.

- 1. Les clubs devront présenter au minimum un padawan (14-15 ans) ou un jeune arbitre régional par équipe jeune engagée, un arbitre stagiaire régional par équipe engagée en Championnat d'Occitanie Sénior et deux arbitres régionaux pour pouvoir s'engager en N3.
- 2. Les arbitres pourront être les mêmes que ceux que le club met à disposition de la Fédération.

Engagement	Nombre minimum d'arbitres à présenter
N3	2 arbitres régionaux minimum
Chpt Régional Sénior	1 arbitre stagiaire régional par équipe
Championnats Jeunes U15 et U17	1 jeune arbitre régional par équipe
Championnats Jeunes U13	1 padawan par équipe

- 3. Une pénalité financière sera appliquée pour tout manquement à cette règle (voir règlement financier).
- 4. Les clubs qui n'avaient aucune équipe engagée la saison précédente sont dispensés de cette obligation. Ils devront cependant inscrire des officiels en formation pour pouvoir répondre à leurs obligations dès la saison en cours pour les officiels B, et pour la saison suivante en termes d'arbitre.
- 5. Une liste des arbitres régionaux et stagiaires sera communiquée aux clubs avant le début des championnats. Ceux-ci devront informer le défi water-polo de la LOPMN, dès la parution de cette liste, des modifications ou erreurs.
- 6. Pour les championnats sous forme de tournois, les clubs doivent prévoir au moins un arbitre par journée de compétition régionale auxquelles ils participent. Cet arbitre peut être un joueur de l'équipe engagée.

Engagement des équipes de Jeunes

Si au niveau fédéral les clubs ont obligations d'engager des équipes dans les championnats jeunes (cf art.2.4 des règlements FFN 2019-2020, en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, aucune obligation d'avoir des équipes de Jeunes régulièrement classées en fin de championnat n'existe. Autrement dit, les équipes de N3 Occitanie et autre division régionale n'ont pas d'obligation d'engager des équipes de Jeunes dans les championnats régionaux **bien que ceci soit vivement recommandé** pour le développement du Water-polo dans notre région.

Dispositions diverses

- 1. Les délégués de chaque équipe seront personnellement responsables de la rédaction des feuilles sur Extranat, et/ou sur papier, qui devront comporter leur signature, les noms (en lettres capitales) prénoms et numéros de licence des joueurs.
- 2. À l'issue de chaque journée, les clubs organisateurs devront remettre les originaux des feuilles de match aux arbitres ou au délégué de la Commission Water-polo.
- 3. Les arbitres ou le délégué devront transmettre au référent concerné du défi water-polo, les feuilles de match numérisées au format PDF (Camscan ou autre application pour smartphone) dès la fin de la rencontre ou du tournoi.
- **4.** Les arbitres ou le délégué devront transmettre au référent concerné du Défi Water-polo, les originaux « papier » des feuilles de match, **dans le mois suivant la rencontre** (date de réception).
- 5. En l'absence de délégué du défi Water-polo ou d'arbitres nommés, le club organisateur transmettra directement les copies électroniques et originaux des feuilles de match au référent concerné du défi Water-polo, dans les mêmes délais.



Dispositions communes à toutes les compétitions régionales

A défaut de dispositions spécifiques dans les présents règlements, les règlementations FINA Water Polo et FFN Water-polo (et leurs annexes) sont en vigueur.

1. Dispositions générales

- 1.1. Déroulement des championnats régionaux de Water-polo :
 - pour toutes les catégories jeunes, sous forme de tournois, à partir de début octobre jusqu'au mois de juin,
 - N4Honneur, sous forme de tournois d'octobre jusqu'au mois de juin,
 - La N4Excellence se déroulera en matches Aller/Retour, avec un maximum de 8 équipes
- **1.2.** Ils sont ouverts à toutes les équipes des clubs d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, quelques équipes des ligues voisines pouvant y participer, hors classement officiel et après accord du défi water-polo.
- **1.3.** En dehors des cas particuliers et adaptations prévus dans le présent règlement, le règlement sportif de la Fédération Française de Natation s'applique.
- **1.4.** L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Ligue Régionale vaut acceptation de l'ensemble des règlements sportifs et financiers.
- **1.5.** Ces Championnats sont ouverts à tous les Clubs régulièrement affiliés à la Fédération Française de Natation et appartenant à la LOPMN à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente (droits d'engagements, amendes, formations).
- 1.6. Les clubs appartenant à d'autres ligues pourront prendre part aux Championnats de Water-polo organisés par la Ligue Régionale après accord du défi Water-polo, moyennant la participation financière prévue au règlement financier. Mais ils ne pourront pas être consacrés Champions régionaux d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée. S'ils sont vainqueurs du Championnat auquel ils ont participé, ce sera le premier club de la LOPMN du classement qui remportera le titre.
- 1.7. Ne pourront participer que les équipes à jour de leurs obligations financières pour la saison passée et en cours, et engagées dans les délais.
- **1.8.** Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le défi Water-polo.
- 1.9. En cas de force majeur, le défi Water-polo se réserve le droit d'apporter les modifications nécessaires au Règlement cidessus.
- 2. Engagements (Se référer également aux conditions financières)
- 2.1. Les engagements seront effectifs à réception des pièces complémentaires (formulaires joints au règlement financier, liste joueurs brûlés, chèques ou virement) au plus tard aux dates limites prévues pour chaque compétition (cf. partie "les compétitions régionales").
- **2.2.** Tout engagement dans une catégorie sera refusé après la date limite d'engagement sauf accord exceptionnel et argumenté du défi Water-polo.

3. Licences et qualifications des joueurs et joueuses

- **3.1.** Toute personne participant à une épreuve régionale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel ou dirigeant...) doit, au moment de sa participation, détenir une licence. La procédure d'enregistrement des licences (Extranat) sur le site fédéral permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match.
- 3.2. Transferts (Article 1.5 du règlement FFN 2019/2020) :
 - Pour tous les championnats de water-polo, les transferts, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ne peuvent être conclus qu'entre le 1er juin et le 30 septembre et entre le 1er et le 31 janvier de l'année, sauf circonstances exceptionnelles, sur présentation de justificatifs et à l'appréciation du Comité Directeur et/ou du Défi Water-polo d'Occitanie.
 - Dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Elite et Nationale 1 Masculine ainsi que la division Elite Féminine, il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats en dehors de ces périodes de transfert.
- **3.3.** La **double licence** est possible : un nageur évoluant dans un club affilié à la FFN et ne pratiquant pas le Water-polo peut obtenir une double licence dans un autre club.

3.4. Extension de licence

Dispositif visant à permettre à de jeunes joueurs/joueuses, d'évoluer au meilleur niveau dans leur catégorie d'âge.

Possibilité pour un joueur ou une joueuse au cours d'une même saison :

- De jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein <u>d'un championnat senior</u> ainsi que dans un autre club dit "secondaire" <u>dans un championnat de sa catégorie d'âge</u>
- De jouer dans un club dit "principal" au sein d'un championnat de sa catégorie d'âge (U15 ou U17 uniquement) en championnat Honneur ou Excellence jusqu'à la phase 2 ainsi que dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat de la même catégorie d'âge à partir de la fin de la phase 2 si le club dit "principal" est éliminé de la compétition.

Possibilité pour une joueuse uniquement au cours d'une même saison, de jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein d'un championnat de sa catégorie d'âge et dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat senior, à condition que le Club dit principal ne dispose pas d'équipe sénior.

Conditions nécessaires :

- Joueur/joueuse pouvant participer à un championnat U15, U17 ou Espoir
- Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable
- Tout forfait du club principal en championnat U15, et/ou U17 entraine automatiquement l'annulation de toute extension de licence impliquant ce club dans cette catégorie d'âge.
- Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire
- Le nombre de joueurs ou de joueuses, issu(e)s d'un ou de plusieurs clubs principaux, est <u>limité à 2 par saison par club secondaire</u>.
- La participation d'un joueur ou d'une joueuse au sein d'un club secondaire doit s'inscrire dans une logique de progression sportive, en tenant compte des contraintes logistiques (cohérence géographique). Le club secondaire via le formulaire de demande d'extension doit motiver sa demande, préciser la nature de l'apport de la joueuse ou du joueur pour son équipe, préciser les périodes d'entraînement communes et toute autre information qu'il jugera utile.
- Toute extension de licence doit faire l'objet d'une demande via le formulaire ad hoc auprès de la Direction Technique Nationale qui, après analyse in concreto, décidera de sa validité, pour la saison en cours uniquement et se réserve le droit de mettre fin à la présente procédure en cas de disfonctionnement.
- Toute demande devra être faite avant <u>le 1^{er} décembre</u> de la saison en cours et exclusivement via le formulaire ad hoc. Toute demande incomplète et non motivée sera automatiquement refusée.
- **3.5.** Avant chaque tournoi ou chaque match, il appartiendra aux équipes participantes, sous le contrôle des arbitres et/ou délégués, de s'assurer de la présentation réciproque des licences, ou de leurs photocopies homologuées pour la saison en cours, ainsi que des sur-classements éventuels. En cas de litige, les arbitres et/ou le délégué pourront exiger de se faire présenter une pièce d'identité comportant une photo.
- 3.6. A l'issue de cette vérification, les arbitres et/ou le délégué auront le choix de :
 - Interdire aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leurs licences homologuées de la saison en cours et/ou de justifier de leur identité, de prendre part à une rencontre du calendrier régional et ce, dès la première journée de championnat.
 - Faire signer les joueurs dont il n'a pu vérifier la licence et mentionnera sur la feuille de match que toutes les licences n'ont pas été présentées.
- **3.7.** Un club ayant fait jouer un équipier non licencié ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur, sera sanctionné d'un match perdu par pénalité.

4. Catégories d'âge et surclassements

- **4.1.** Les épreuves de Water-polo régionales et départementales, interclubs sont définies pour une année d'âge. Les années d'âge pour la saison en cours ont été récapitulées dans le Mémento en début du présent document.
- **4.2.** Tout membre de la FFN ne peut prendre part, sauf conditions particulières ci-après, qu'aux épreuves de l'année d'âge à laquelle il appartient.
- **4.3.** Des conditions particulières sont réservées aux membres de la Fédération dont le certificat médical autorise le surclassement d'une année à l'autre.
- **4.4.** Le certificat médical préalable à la pratique sportive du Water-polo en compétition et le formulaire de simple ou double surclassement (voir en annexe) dûment remplis par un médecin, de moins de trois mois, devra être adressé à la LOPMN. Une copie doit être gardée par le club.
- 4.5. Il appartient aux arbitres et/ou délégué de vérifier avant chaque tournoi ou match, les sur classements.

Sauf à le faire sous leur seule responsabilité (civile et pénale), les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou match.

5. Formules et participants

- **5.1.** Pour les **championnats Régional Senior, U17, U15, U13 et U11**, l'organisation se fera sous forme de tournoi (demijournée ou journée) sur plusieurs dates d'octobre à juin.
- **5.2.** Le **championnat N3 Occitanie** Seniors, se déroulera d'octobre 2019 à début avril 2020, formule championnat en match « Aller/retour » (en 4x8mn)
- 5.3. Le champ de jeu est de 25m par 10m minimum et 30m par 20m maximum.

5.4. Préparation et programmes des journées

- Les équipes doivent confirmer par courriel leur participation 3 semaines avant chaque compétition au référent du championnat et au club organisateur. Passé ce délai, les équipes n'ayant pas confirmé leur inscription pourraient se voir refuser le droit de prendre part à la compétition.
- Pour les tournois, en tenant compte du nombre d'équipes engagées, le club organisateur adaptera la formule (nombre de poules) et présentera un programme détaillé de chaque tournoi, au défi Water-polo, **2 semaines avant chaque tournoi**. Pour les tournois, le programme de chaque journée sera édité par le club organisateur, et communiqué par courriel, après accord du défi Water-polo, aux participants **1 semaine avant chaque tournoi**. Les responsables des équipes devront être en mesure de justifier ou présenter les licences (article 3.1), surclassements (cf memento et chapitre "Délégués et officiels" des "dispositions générales pour les clubs organisateurs"), pièces d'identités et liste de joueuses et joueurs "brûlés" (paragraphe 16), aux arbitres et/ou délégués. A cet effet, ils sont vivement encouragés à tenir à jour un classeur avec les copies des documents suscités.

6. Désignation des arbitres et délégués

- Pour les journées N3 OCCITANIE, les déléqués et arbitres seront désignés par le sou-défi des officiels.
- Pour les journées U11, U13, U15 et U17, le club recevant doit fournir 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels de table.
- **Pour les tournois de division Régional Sénior**, le club organisateur de chaque journée affectera dans son programme les arbitres (il affectera en fait le nom d'une des équipes participantes), conformément au paragraphe "*Arbitrage*" des "*dispositions générales pour les clubs organisateurs*". Les arbitres doivent être neutres.
- En cas d'absence de tout arbitre officiel, le délégué de la Commission Water-polo ou par défaut le club organisateur nommera une personne licenciée, neutre de préférence.
- Si les 2 responsables d'équipes refusent la désignation d'un arbitre et que le match n'a pas lieu, les deux équipes auront perdu et marqueront zéro point.

7. Forfaits

- **7.1.** Le bénéfice du forfait d'une équipe ayant confirmé son engagement, sera accordé par l'arbitre à l'équipe présente sur le bord du bassin à l'heure de la convocation (horaire prévu au programme de la journée).
- **7.2.** Outre le cas prévu ci-dessus, toute équipe se présentant avec moins de 7 joueurs sera déclarée forfait sauf règlement particulier.
- **7.3.** 2 forfaits d'une même équipe entraîneront son forfait pour la journée en cours, elle ne sera donc pas classée et ne marquera aucun point au classement général de son championnat.
- **7.4.** Tout forfait est sanctionné par une amende dont le montant est fixé dans les conditions financières.

Carton rouge et fautes disqualifiantes (EDA, EDA+P+4min)

- **8.1.** Tout joueur exclu définitivement pour brutalité à l'occasion d'une rencontre sera exclu du tournoi en cours. Il fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu selon le barème FFN des sanctions disciplinaires. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- **8.2.** Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et recevra au minimum un avertissement (suivant le rapport du ou des arbitres).
- 8.3. Il est rappelé qu'un joueur ayant reçu 2 avertissements dans une même année civile entraînent la suspension d'un match.
- **8.4.** Il est rappelé que l'EDA prononcée par l'arbitre pour sortie du bassin (WP 21-4) ne doit pas faire l'objet d'un rapport comme toutes les autres EDA, mais n'entraîne pas de sanction.
- **8.5.** Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport du ou des arbitres et sera suspendu pour 2 matches dont un avec sursis.

- **8.6.** Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante avec ou sans remplacement (EDA ou EDA+P+4min), le(s) délégué(s) de(s) équipe(s) concernées devra (ont) contresigner la feuille de match dans la partie prévue à cet effet. Il conviendra de préciser au délégué de l'équipe concernée que le fait de contresigner ne vaut pas reconnaissance de la faute et de ses motifs, mais signifie simplement qu'il reconnaît avoir été informé par les arbitres de la teneur de leur rapport.
- **8.7.** En aucun cas, un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille de match en cas de carton jaune.
- **8.8.** Lorsque les matches de suspension sont infligés, ils doivent être purgés jusqu'à expiration dans l'ordre du calendrier à venir (et non initial).
- **8.9.** Dans le cadre des épreuves par année d'âge ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matches suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matches de suspension sera purgé dans l'année d'âge supérieure, où son club serait engagé, et où ce joueur pourrait évoluer.
- **8.10.** Les sanctions seront expédiées par courrier électronique, aux responsables de Clubs.

9. Composition des équipes

- **9.1.** Pour les tournois régionaux, chaque club pourra utiliser pour l'ensemble du tournoi, un maximum de 15 joueurs (ses) mais seulement 13 sur chaque feuille de match.
- 9.2. En N3, seulement 13 joueurs

10. Score des matches

- **10.1.** Dans toutes les catégories, et pour tous les matches à l'exception des rencontres de type éliminatoire, les matches nuls sont autorisés. Aussi, à la fin du temps réglementaire, en cas de match nul, il n'y aura pas de séances de penalties et le résultat nul sera homologué.
- **10.2.** Les matches gagnés par décision : forfait, abandon ou pénalité se solderont par le score de 8 buts à 0 ou le score réel si celui-ci est supérieur au moment de la décision.
- 10.3. Les équipes sanctionnées d'un match perdu par forfait ou pénalité perdront 1 point au classement.
- **10.4.** Dans le cas où par suite d'incidents un match est arrêté définitivement en cours de partie, l'arbitre ne peut décider de la suite à donner à l'arrêt de la rencontre.
- **10.5.** Il appartient à la Commission Water-polo de déterminer si le résultat acquis au moment de l'arrêt du match doit être homologué, ou si le match doit être rejoué.

11. Aménagement de la règle des Gardiens

Depuis 2013, gardiens et joueurs de champs ne peuvent plus être permutés comme avant, et il ne peut y avoir que 2 gardiens et 11 joueurs de champs inscrits sur la feuille... (WP 5.1 Chaque équipe doit être composée d'un maximum de treize (13) joueurs, onze (11) joueurs de champ et deux (2) gardiens de but. Une équipe ne doit pas commencer le match avec plus de sept (7) joueurs, dont un sera le gardien de but et portera le bonnet de gardien de but. cinq (5) joueurs de réserve peuvent être utilisés comme remplaçants, et un gardien de but de réserve peut seulement être utilisé comme gardien de but remplaçant. Une équipe jouant avec moins de sept joueurs ne sera pas tenue d'avoir un gardien de but). Cependant, pour ne pas pénaliser les équipes les plus justes en effectif, cette règle ne sera pas appliquée pour les championnats du ressort de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée : joueurs de champs et gardiens pourront donc être librement permutés pendant la rencontre, sous réserve que ces permutations apparaissent sur la feuille de match.

12. Disposition afin de pouvoir limiter les trop grands écarts de score lors des matches de catégorie jeune

« Pour toutes les rencontres de catégorie d'âge jusqu'à 17 ans inclus, un écart de 20 buts met automatiquement un terme au match officiel en cours. Le match est alors arrêté par l'arbitre. Le secrétaire inscrit sur la feuille de match en toutes lettres « Arrêt réglementaire score » sur la ligne suivant le dernier événement, puis ce score est inscrit comme SCORE FINAL, même si toutes les périodes n'ont pas été jouées. Dès lors, les entraîneurs indiquent à l'arbitre s'ils choisissent de poursuivre la rencontre avec les mêmes compositions d'équipes ou d'effectuer des changements. Le jeu se poursuit dans le respect du règlement, jusqu'à la fin du temps réglementaire comme simple match d'entraînement, seuls les évènements graves du type brutalité, inconduite, insultes, ... de la part des joueurs/joueuses et entraineurs/dirigeants pourront être reportés sur la feuille de match et pourront faire l'objet d'un rapport officiel de la part des arbitres. Les arbitres et officiels tiendront obligatoirement leur rôle pendant le match d'entraînement jusqu'à la fin du temps réglementaire initial."

13. Classements

13.1. A l'issue de chaque match, les équipes reçoivent les « points de classement journée » selon le barème suivant :

Match gagné : 3 pointsMatch nul : 1 pointMatch perdu : 0 point

• Abandon: 0 point (avec un score de 8 à 0)

- Forfait ou disqualification : 1 point de pénalité, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.
- **13.2.** Pour les tournois N4Honneur, à l'issu de chaque journée, les résultats cités au §13.1 permettent d'établir le **classement du tournoi**. Les équipes ainsi classées se verront attribuer les « **points classement général** » selon le décompte suivant : 1er 12 points ; 2ème 9pts ; 3ème 7 pts ; 4ème 5pts ; 5ème 4 pts ; 6ème 3pts. Le classement général provisoire se fera par addition des « points classement général » obtenus à chaque tournoi.
- **13.3.** Si 2 équipes sont à égalités au **classement général final**, le goal-average particulier s'applique. Si ces 2 équipes sont à égalité au goal-average particulier, l'équipe ayant la meilleure attaque gagne. Si ces 2 équipes sont toujours à égalité selon le classement de la meilleure attaque, l'équipe ayant la meilleure défense l'emportera.

14. Réclamation

- **14.1.** Une réserve ne peut être formulée auprès des arbitres que par le délégué de l'équipe, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
- **14.2.** Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée par écrit, avant le début du match sur la feuille de match. Le capitaine de l'équipe en donnera connaissance au capitaine de l'équipe adverse qui pourra passer outre à ses risques et périls.
- **15.** Les arbitres doivent remettre la feuille de match aux délégués des équipes après la rencontre afin d'y enregistrer leurs réserves.

16. Blessure et accident

- **16.1.** En cas de saignement au cours d'un match, le joueur doit immédiatement sortir de l'eau (conformément aux règles du jeu WP 25-2), afin de recevoir des soins pour arrêter le saignement et prévenir une éventuelle possibilité de récidive. Un remplacant sera autorisé à rentrer immédiatement en jeu, de façon à ne pas interrompre la continuité de la rencontre.
- **16.2.** En cas d'accident, de blessure ou de maladie, autre qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de 3 minutes maximum (conformément aux règles du jeu WP 25-3). Si à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément aux règles du jeu WP 25-5).
- **16.3.** Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurance du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc et dans les délais prescrits (document téléchargeable sur le site Internet fédéral).

17. Participation de joueurs non sélectionnables en équipe de France

La participation des joueurs étrangers est définie par le règlement intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application du règlement intérieur sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs.

18. Équipes secondes, troisièmes et davantage

- **18.1.** Afin de rehausser le niveau de jeu, les clubs qui présentent plusieurs équipes (y compris en championnat National) pourront faire jouer certains joueurs dans plusieurs équipes, à la condition de fournir en début de saison, une liste par équipe de 7 joueurs "brûlés" de plus de 20 ans, qui ne pourront pas jouer dans les équipes de rang inférieur, pour donner du temps de jeu aux jeunes et aux non-titulaires.
- 18.2. Les joueurs de moins de 20 ans ne sont pas concernés par l'art 16.1
- 18.3. Un même joueur peut jouer dans deux équipes différentes d'un même club, lorsque la règle précédente est respectée.
- **18.4.** Sur un même tournoi, un joueur, ne pourra pas jouer dans deux équipes différentes, mais il pourra le faire sur des tournois différent sous réserve de respecter les paragraphes 16.1 et 16.2.

19. Délégués

- 19.1. Tout membre du défi Water-polo ainsi que tout arbitre désigné de la LOPMN peut faire office de délégué.
- 19.2. Les délégués sont désignés par le défi Water-polo.

- **19.3.** Les délégués officiellement désignés pour les rencontres du calendrier régional, peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement par le LOPMN suivant le barème en vigueur, conformément au règlement financier.
- **19.4.** Pour être indemnisés, les délégués nommés par le défi Water-polo, devront communiquer au référent du championnat concerné, leurs demandes de remboursement accompagnées de leur rapport et des feuilles de matches, par voie électronique dans la semaine, et par courrier postal dans le mois suivant la journée de championnat.



Calendrier régional

- 1 Un premier calendrier sera établi fin septembre 2019.
- 2 Afin d'optimiser les disponibilités de bassin et d'augmenter l'offre de rencontres, en accord avec les organisateurs et clubs participants, le défi Water-polo pourra modifier le calendrier des championnats : en particulier lors d'un tournois régional, quand l'amplitude horaire le permet, il sera possible de « mixer » des rencontres de différentes catégories.

Championnats Seniors

Dispositions communes aux championnats seniors

- 1. Calendrier : il sera précisément établi par la commission water-polo à la clôture des engagements, début octobre 2019.
- 2. Catégorie d'âge : se référer au "memento".
- 3. A l'issue de la saison en cours, le champion régional Sénior aura la possibilité de s'engager en N3 pour la saison suivante.

N3 Occitanie

- 1. Formule : championnat en match aller-retour de mi-octobre 2019 à fin mars 2019, puis tournois Inter-ligues avec la Ligue Nouvelle Aquitaine
- 2. Calendrier: Il sera établi lors par le défi water-polo dès que les clubs auront fait part de leurs disponibilités de bassins, début octobre 2020

Championnat Régional Sénior

- 1. Formule: tournois
- 2. le **temps de jeu** se rapprochera le plus possible de 4 périodes de 7 minutes de temps effectif, avec 2mn de repos entre chaque, et en aucun cas **ne pourra être inférieur à 2 périodes de 7 minutes de temps effectif**.
- 3. Le nombre maximal d'équipes engagées par tournois, sera de 6 par demi-journée et de 8 par journée complète, sur un terrain. Le défi water-polo régionale pourra autoriser davantage de participants quand plusieurs terrains de jeu seront disponibles.
- 4. Amplitude horaire: minimum requis pour respecter l'article 3
- 5. Pour permettre aux meilleures joueuses d'évoluer à leur niveau, la participation des meilleures féminines reste autorisée.
- 6. Chaque équipe engagée est libre d'organiser un ou deux tournois dans la saison
- 7. Chaque équipe engagée est libre de participer aux tournois de son choix en Occitanie
- 8. Les points gagnés sur chaque tournois serviront à établir le classement dans la catégorie, avec possibilité d'organiser des tournois de fin de saison avec les 4 meilleurs pour définir les champions
- 9. Calendrier : Il sera établi lors par Le Défi water-polo dès que les clubs auront fait part de leurs organisations, avant le 30 septembre 2020

Championnat Régional Féminin

- 1. Calendrier: 1 tournois par trimestre.
- 2. Formule : tournois, avec une poule unique où toutes les équipes se rencontrent, variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées (cf. articles 5.4 et 5.5 des dispositions communes)
- 3. Amplitude horaire : minimum requis pour respecter l'article 5.4 des dispositions communes
- 4. Date limite d'engagement : 15 octobre 2020
- 5. Catégorie d'âge : 2005 et avant
- 6. Possibilité de participation des équipes de Ligues voisines

Programme Jeunes

Recommandations:

La Commission Fédérale de Water-Polo accorde une autonomie relative : Aux départements, Ligues et inter-ligues dans la gestion de leurs championnats respectifs.

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (U15 garçons et U17 garçons et filles), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, de Ligue ou Inter-Ligues sans finalité Nationale, la Commission Fédérale de Water-Polo préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Comités départementaux	8 ans et moins*
Initiation Acquisition Mini Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Ligues	8 ans et moins*
Animation Water-Polo	Polonat Tournoi U9	Comités départementaux, Ligues	9 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Polonat Tournoi U11	Comités départementaux, Ligues, Inter-Ligues	11 ans et moins*
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des départements	Ligues, Inter-Ligues	11 ans et 12 ans*
Développement Formation	Championnats	Ligues, Inter-Ligues	13 ans et moins*
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases Nationales	Ligues	15 ans et moins 17 ans et moins*

^{*}au terme du 31 décembre (minuit) de l'année civile de la fin de saison de compétition

Championnat U17 (obligatoire aux clubs d'Elite en régionale ou inter régionale)

Championnat Midi-Méd' U17 (MM17), sur le secteur Occitanie-PACA

Programme U15 mixte (obligatoire aux clubs d'Elite en régionale ou inter régionale)

- 1. Championnats à 2 niveaux :
 - Coupe CP15 (Excellence) avec les clubs d'Elite et une « petite sélection » des autres clubs d'Occitanie
 - Championnat OC15 (Honneur) entre les autres clubs : Tournefeuille, Albi, Tarbes, le Stade Toulousain...
 - A l'issue de cette poule de classement, une finale à 4 se jouera entre ces clubs U15 et les clubs d'Elite.
 Nb : une équipe promotionnelle de joueurs épars peut rejoindre la poule occitane
- 2. Championnat Midi Méd' U15 (MM15) sur le secteur Occitanie-PACA

Programme U13 mixte

1. Particularités règlementaires :

- Equipes de 13 joueurs. 6 joueurs de champ et un gardien
- Changement de gardien à la mi-temps
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- ⊕ Champ de jeu : 25 m x 15 m
- Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
- 🕏 Temps de jeu : 4 périodes de-8 minutes de jeu réel
- Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

2. Championnats à 2 niveaux :

- Coupe CP13 (Excellence) avec les clubs d'Elite et une « petite sélection » des autres clubs d'Occitanie
- Championnat OC13 (Honneur) entre les autres clubs : Tournefeuille, Albi, Tarbes, St Chély d'Apcher, le Stade Toulousain...

A l'issue de cette poule de classement, une finale à 4 se jouera entre ces clubs U15 et les clubs d'Elite.

Nb : une équipe promotionnelle de joueurs épars peut rejoindre la poule occitane

3. Championnat Midi-Méd' U13 (MM13) sur le secteur Occitanie-PACA

ENF et Pass'compétition

Organisation du Pass'compétition

- Le Pass'compétition Water-Polo est organisé sous couvert des Ligues (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre de l'ETR, habilité par l'ENF).
- o Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'Annuel Règlement.

Accès aux compétitions régionales et fédérales

 Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (Comités départementaux, Liques, Inter-liques).

Premières compétitions régionales

- Consignes fédérales :
 - Ces compétitions sont laissées à l'initiative des Ligues. L'objectif est d'amorcer une pratique précoce et de proposer un format de compétition présentant le maximum de matchs pour les plus jeunes.
 - Cette compétition n'est pas orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique offrant beaucoup de temps de jeu.
 - Les Ligues s'engageant dans cette compétition doivent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux et communiquer leurs noms et coordonnées à l'adresse waterpolo@ffnatation.fr. Ils seront ainsi intégrés à l'Equipe Technique Nationale.
 - Les engagements peuvent se faire par le club, mais il est également souhaitable que le ou les référents de Ligue puissent constituer des équipes de niveaux de manière à ce que chaque joueur puisse exprimer son potentiel.
 - Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les Ligues sont incités à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétititon.

Les règles pour ces compétitions sont les suivantes :

- Division U 9 :
 - Equipes de 8 joueurs. 3 joueurs de champ et un gardien
 - Match de niveau, déterminé par le référent technique
 - Changement de gardien à la mi-temps
 - Champ de jeu :15 x 10m
 - Temps de jeu : 2 périodes de 10 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
 - Un seul temps mort par rencontre
 - Temps d'exclusion : le joueur est autorisé à revenir en jeu dès qu'il est entré dans la prison
 - Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
 - Dimension du but : 2,15m x 0, 75
 - Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
 - Arbitrage assuré par un jeune arbitre du club organisateur sous la responsabilité d'un délégué de la Lique

o Division U 11 :

- Equipes de 8 joueurs. 4 joueurs de champ et un gardien
- Match de niveau, déterminé par le référent technique
- Changement de gardien à la mi-temps
- Champ de jeu : 15 m x 10m
- Temps de jeu : 2 périodes de 12 minutes (le chrono ne s'arrête qu'après un but)
- Chrono du temps de possession de balle (30 secondes)
- Un seul temps mort par rencontre
- Temps d'exclusion : le joueur est autorisé à revenir en jeu dès qu'il est entré dans la prison
- Dimension du but : 2, 15m x 0, 75
- Pressing obligatoire lorsque tous les attaquants sont dans la moitié adverse
- Arbitrage assuré par un jeune arbitre sous la responsabilité d'un délégué de la Ligue

7ème Coupe régionale Sénior Mixte (juin ou septembre 2020)

- 1. En se basant sur le classement des championnats de la saison en cours, pour définir les têtes de série, la Commission water-polo organise une coupe régionale, en fin de saison, en brassant toutes les équipes inscrites. Les équipes non-classées en championnat régional seront classées en fonction de leur ordre d'engagement.
- 2. Nombre d'équipes : toutes les équipes ayant participé ou non aux championnats Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- 3. Nombre de journées/tournois : 3 demi-journées minimum
- 4. Amplitude horaire: 1 à 2 jours
- **5.** Formule : variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées (cf. articles 5.4 et 5.5 des dispositions communes)

Tournois Promotionnels

- Avec l'objectif de permettre aux débutants loisir de bénéficier de l'organisation de la Ligue, tout en profitant de la réforme de la Licence, le défi Water-polo organisera des tournois promotionnels avec les clubs qui le souhaitent, avec temps de jeu et terrains réduits, type Minipolo.
- 2. Tournois réservés aux licencié(e)s « loisir » ou « compétition » n'ayant pas évolué au dessus de la N4
- 3. Formule : variable en fonction de l'amplitude horaire et du nombre d'équipes engagées

Championnat Estival en eau libre : BEACHPOLO

Afin de promouvoir et de poursuivre le développement du water-polo, en investissant de nouveaux espaces, le défi water-polo mettra en place un championnat estival selon les règles du beach-polo

Sélections régionales

- Le Ligue Régionale participera dans la mesure du possible et en fonction de son budget, à l'ensemble des compétitions organisées par la Fédération Française de Natation et notamment à la Coupe de France Inter Ligues U13 et U15 garçons et U15 filles.
- 2. Les clubs se voient dans l'obligation de transmettre et de répondre à toutes les convocations de leurs joueuses et joueurs.

Manifestations exceptionnelles

Le Défi Water-polo encouragera et s'associera à toutes manifestations à caractère promotionnel, caritatif et/ou humanitaire du type : « Nuit de l'eau » , « téléthon », « 24heures de water-polo", etc...

ANNEXE 1: Formulaires de Surclassement





Département Médical Dr Lepourcelet Talvard Christine, MFN Port: 06 84 38 83 85 104 Rue Martre 92 383 Clichy Cedex 12: 01 70 48 45 45

Email: medical-ffn@wanadoo.fr

EXAMENS MEDICAUX DE SURCLASSEMENT WATER-POLO A REMETTRE AU MEDECIN PRATIQUANT L'EXAMEN

Et A RETOURNER SOUS PLI CONFIDENTIEL AU DEPARTEMENT MEDICAL DE LA FFN

Nom:	Prénom :	Date de naissance :	Age :	Club:	Licence :
Aspect sportif:	Nb d'heures d'entrainem	ent par Jour à sec :	Dans l'eau :	Nb d'années de pratique :	Poste occupé :
Autre sport pratiqué	:	r	Nb d'heures par jo	ur:	
Morphologie	T.A. Repos	T.A. Couché	:	T.A. Debout:	
Peau:					
Cœur :	F.C	C. Repos			
Poumons:	Ad	aptation à l'effort :			
Squelette :					
Examen Dentaire :		Puberté : P0	P1 P2 P3	P4 P5	
O.R.L. :		Poids: Taille:	cm.		
Ophtalmologie :		Masse Grasse:			
Dates de Vaccinatio	ns :	Accord	l Simple de surcla l Double de surcla	assement assement	
Vaccins D.T.P	Dates / /20				
B.C.G.	/ /20				
<u>CONCLUSION</u> :	1	Praticien :		Date & Signature & Cachet	
	Il est formellement interdit de faire un recto verso de ces 2 feuillets				

Règlements Sportifs Water-polo 2019-2020

Page **18** sur 23

Version du 11/09/2019





Email: medical-ffhawanadoo fr

A REMETTRE AU CLUB

FICHE DE SURCLASSEMENT POUR LA PRATIQUE DU WATER-POLO EN COMPETITION

SIMPLE SURCLASSEMENT	DOUBLE SURCLASSEMENT
A établir soit par:	A établir par.
- Médecin de famille - Médecin du club	 Médecin titulaire du CES de la capacité de biologie du Sport ou du DESC qu'il soit : Médecin de famille. Médecin Fédéral F.F.N. Médecin d'un Centre Médico-sportif Médecin dans un service hospitalier de Médecine du Sport. En cas d'appel transmettre le dossier au Médecin Fédéral Régional sous couvert du secret médical, ce dernier si besoin convoquera le sportif pour examen clinique et rendra une décision finale.
Je soussigné(e) Docteur	Je soussigné(e) Docteur :
Certifie après avoir procédé aux examens prévus par la	Suivant les résultats des examens médicaux effectués.
Réglementation en vigueur que M	AUTORISE / REFUSE
est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure le	Le DOUBLE SURCLASSEMENT de l'intéressé(e)
en compétition, sous toutes réserves de	М
modifications de l'état de santé actuel.	Pour la pratique du WATER POLO. en compétition
A//20	A/20
Signature du Médecin	Signature du Médecin
CACHET	CACHET

Il est formellement interdit de faire un recto verso de ces 2 feuillets



Sanctions	Articles du règlement de jeu FINA	Barème	
	Pour mauvalse rentrée (WP 21.16)		
	Pour mauvalse sortle (WP 21.2)		
	Pour joueur Illégal (WP 21.16)		
•	Pour contestations de l'arbitrage (WP 21.13)		
	Pour refus d'obélssance (WP 21.13)		
	Pour jeu déloyal (WP 21.13)		
	Pour agressivité (WP 21.13)		
	Pour Inconduite (WP 21.13)	1 avertissement	
•	Pour langage inacceptable, propos incorrects (WP 21.13)		
	Pour manque de respect envers l'arbitre (WP 21.13)		
EDA	Pour conduite contraire à l'esprit du jeu (WP 21.13)		
	Pour gêne dans l'exécution d'un pénalty (WP 21.17)		
	Pour Interférence (WP 21.17)		
	Pour jeu dangereux		
	Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entra	Inent une suspension	
	automatique de deux matchs dont un avec surs		
	Pour geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballons	1 match ferme	
	vers ou sur l'arbitre, attitudes provocatrices)	+ 1 avec sursis	
	Pour gestes obscènes à l'égard du public	2 matchs fermes + 1 avec sursis	
	Pour propos injurieux, menaces, insultes, geste obscène à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel	3 matchs fermes	
	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un		
	officiel. Entendre par coups : frapper un officiel intentionnellement	3 matchs fermes	
EDA 4. EDA 4+P	ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	o material remites	
LDA 4, LDA 4-F	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un		
	adversaire. Jeu violent. Entendre par coups : frapper un adversaire Intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés	2 matchs fermes + 1 avec sursis	
	dans cette Intention. (WP 21.12/21.14)	T T dives sales	
Carton Rouge à un joueur	quel que soit le motif	1 avertissement	
Carton Rouge à un entraîneur	•	1 match d	
ou officiel du banc	quel que soit le motif	e suspension	
	Mauvalse conduite du public	3 matchs à huit clos	
	Menaces, jet d'objet, coups ou tentative de coups à l'arbitre	4 matchs à huit clos	
	ou aux officiels par des spectateurs	. II account to their vide	
	Tous les cas de récidive feront l'objet de plein droit d'une citation	devant l'omanisme	
Récidive	Récidive disciplinaire spécifique au Water-Polo		
Sursis	Court sur une année de date à date, à partir de la date de notification de la sanction		
001010	Source and unite delines de date à date, à partir de la date de notific	enveri de pa adriculori	
Validité de la sanction	1 an à compter de la date où la pénalité a été pron	onoée	

Formulaire de demande d'extension de licence Saison 2019- 2020

Rappel des objectifs :

Ce dispositif, doit permettre à des joueuses et joueurs issus de club n'ayant pas d'équipe engager en championnat de France de pouvoir se confronter aux autres joueuses et joueurs de sa catégorie. Ceci afin d'évaluer leur réel niveau de pratique et de mesurer le chemin à parcourir pour tendre vers un meilleur niveau.

Pour les joueuses uniquement en raison de la faible densité des clubs féminin, ce dispositif permet de pouvoir se confronter à un pratique sénior et ainsi disposer d'un temps de jeu plus important que celui proposé dans sa propre catégorie d'âge.

L'extension de licence doit permettre à tout joueur ou joueuse de pouvoir évoluer et progresser au travers des différents championnats qui lui sont proposés.

Rappel de l'article 1-2 du règlement water-polo

- Possibilité pour un joueur ou une joueuse au cours d'une même saison, de jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein <u>d'un championnat senior</u> ainsi que dans un autre club dit "secondaire" <u>dans un championnat de sa catégorie d'âge</u>.
- Possibilité pour une joueuse uniquement, au cours d'une même saison, de jouer à la fois dans un club dit "principal" au sein d'un championnat de sa catégorie d'âge ne disposant pas d'équipe sénior et dans un autre club dit "secondaire" dans un championnat senior.

Conditions nécessaires à remplir

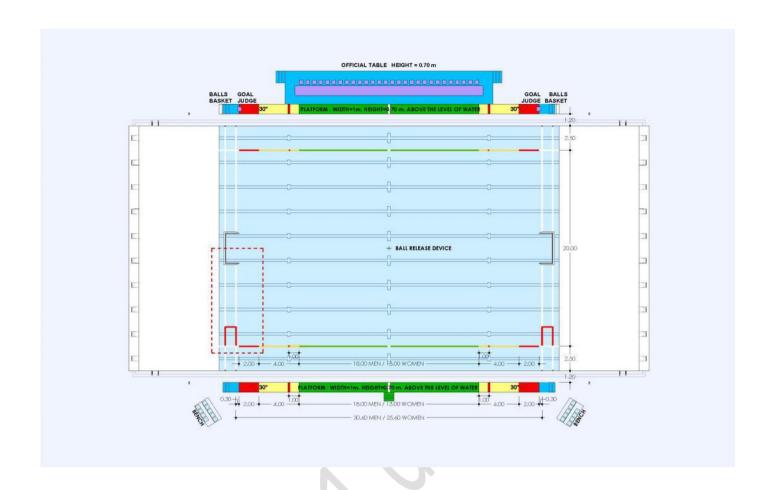
- Tout Joueur/joueuse pouvant participer à un championnat U15, U17 ou Espoir
- Le club principal et le club secondaire émettent tous les deux un avis favorable
- Un joueur/joueuse ayant participé avec son club principal à un championnat de France U15 ou U17 en phase 1 et 2, peut sous extension de licence participer à la phase pré-nationale et nationale avec un club secondaire. A condition que le club principal ne soit pas lui-même qualifié en phase pré-nationale.
- Tout forfait du club principal en championnat U15, et/ou U17 entraîne automatiquement l'annulation de toute extension de licence le concernant.
- Le club principal reste prioritaire en termes de disponibilité du joueur ou de la joueuse en championnat sauf si un accord différent existe avec le club secondaire
- Le nombre de joueurs ou de joueuses, issu(e)s d'un ou de plusieurs clubs principaux, pouvant jouer sous extension de licence pour un club secondaire est <u>limité à 2 par saison</u>.

Toute demande d'extension de licence devra être faite via le formulaire (un par joueuses / joueur) au dos du présent document, avant le 1^{er} décembre de la saison en cours.

Toute demande incomplète et non motivée sera automatiquement refusée.

TSVP

Nom:	Prénom :	No licence :
Club principal :		
clab secondane.		
Championnat dan	s lequel la joueuse – le joueur é	volue avec le club principal :
Championnat cond	cerné par la demande d'extensio	n de licence :
Pour quelles rai	sons sollicitez-vous cette ext	ension de licence :
dispositif?		joueuse – le joueur dans le cadre de ce
Veuillez précise (Entrainement,		e – le joueur sera intégré à votre équipe ?
Je soussigné	, Préside	nt(e) du club Principal
Je soussigné		ésident(e) du club secondaire
		our la présente demande d'extension de licence.
		Le:
Avis de la Direction Te	echnique Nationale :	







Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée 9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Programme sportif U13 - 2007 / 2008 et 2009 surclassés

3 championnats et une sélection pour la Coupe de France Inter-Ligues

Ballons taille 3 Durée 4 x 8 mn Règles de jeu :

Pas Coup-Franc direct, afin de laisser le jeu d'attaque exister

Les arbitres doivent être très économes de fautes simples sifflées en périphérie...

Cette disposition disparait en phase finale du championnat

Les dispositions relatives aux gardiens de but ne sont pas prises en compte

15 joueurs possibles sur la feuille dont 2 filles

Les joueurs sont titulaires du « Pass Compétition Water-polo », et donc aussi du « Sauv'Nage », et du « Pass'Sports de l'eau »

Championnat U13 d'Occitanie (OC13)

Phase régulière

Equipes engagées: MWP, TNC, STN, Entente ASA-SDNT peut-être CN Atlantie

Lieux et dates :

24/11/2019 : Albi 08/12/2019 : ???

26/01/2020: Tournefeuille

15/03/2020 : Albi 05/04/2020 : ???

30/05/2020: Finales à ???

5 Tournois sur une demi-journée, où toutes les équipes engagées sont libres de participer. A chaque journée l'équipe classée 1ère marquera un point, la seconde 2 points, etc... et les équipes absentes marqueront 5points. En fin de saison soit l'équipe qui aura marqué le moins de point sera déclarée première de ce championnat, soit une finale sera organisé pendant une 6ème journée.

Championnat U13 Secteur Méditerranée (MM13)

Equipes engagées: SN, CNM, PAN, ONN ...

Les équipes d'Elite d'Occitanie et de PACA se retrouvent en parallèle du championnat d'Occitanie, selon un programme défini par les deux Ligues









Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée 9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Coupe U13 d'Occitanie (CP13)

Equipes engagées: MWP, SN & Sélection U13 (meilleurs joueurs de STN, SDNT, ASA, etc...)

3 Tournois où toutes les équipes se rencontrent

Lieux et dates :

07/02/2020: 1^{er} tournoi à Toulouse 26/04/2020: 2^{eme} tournoi à Sète

07/06/2020: 3ème tournoi à Montpellier????

Pour les journées de tournois, le club recevant doit fournir 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels. Les résultats doivent être rentrés le lundi suivant, au plus tard, sur EXTRANAT. Les feuilles de matchs doivent être numérisée puis envoyées à :

- D'abord par courriel à occitanie.wp@gmail.com
- Puis par voie postal à : Carlos FERNANDEZ La Durantié 81250 CURVALLE.

Coupe de France Inter-Ligues (CFL U13)

Les cadres techniques de la Ligue, en collaboration avec les entraineurs de club, mettront à profit les différentes rencontres de cette saison pour préparer une sélection U13 d'Occitanie qui participera à la **Coupe de France Inter-Ligues, qui se déroulera du 15 au 19 juillet 2020** à Gravelines.









Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée 9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Programme sportif U15 - 2005 / 2006 et 2007 surclassés

3 championnats et une sélection pour la Coupe de France Inter-Ligues

Point 10.5 des Règlements Sportifs Fédéraux

Ballons taille 4 Durée 4 x 8 mn

Règles de jeu normales, sauf les dispositions relatives aux gardiens de but 15 joueurs possibles sur la feuille, dont 2 filles

Championnat U15 d'Occitanie (OC15)

Phase régulière Occitanie

Equipes engagées: STN, SDNT, ASA, TNC

Matchs en Aller/Retour en ouverture de la N3 Occitanie + tournois final

Lieux et dates:

12/10/2019: ASA vs STN (à Albi) 16/11/2019: SDNT vs STN (à Albi) 23/11/2020: ASA vs TNC (à Albi) 07/12/2019: TNC vs ASA (à Tarbes) 14/12/2019: SDNT vs ASA (à Toulouse) 11/01/2020: ASA vs SDNT (à Albi)

TNC vs STN (à Tarbes)

15/02/2020 : SDNT vs TNC (à Toulouse) 14/03/2020 : STN vs ASA (à Toulouse) 28/03/2020 : TNC vs SDNT (à Tarbes) 25/04/2020 : STN vs SDNT (à Toulouse)

??? STN vs TNC

Tournoi Final Occitanie

16/05/2020 sur un site restant à définir ... Albi ???

<u>Championnat U15 Secteur Méditerranée (MM15)</u>

Equipes engagées: MWP, SN, CNM, PAN & ONN

Les équipes d'Elite d'Occitanie et de PACA se retrouvent en parallèle du championnat d'Occitanie, selon un programme défini par les deux Ligues









Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée 9-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82

Coupe U15 d'Occitanie (CP15)

Equipes engagées: MWP, SN & Sélection U15 (meilleurs joueurs de STN, SDNT, ASA et autres)

3 Tournois où toutes les équipes se rencontrent

Lieux et dates :

12/01/2020 : 1^{er} tournoi à Albi

1/03/2020 : 2^{ème} tournoi à Montpellier

28/03/2020 : 3^{ème} tournoi à Sète

Pour les journées de tournois, le club recevant doit fournir 2 jeunes arbitres, et des jeunes officiels. Les résultats doivent être rentrés le lundi suivant, au plus tard, sur EXTRANAT. Les feuilles de matchs doivent être numérisées puis envoyées à :

- D'abord par courriel à occitanie.wp@gmail.com
- Puis par voie postal à : Carlos FERNANDEZ La Durantié 81250 CURVALLE.

Coupe de France Inter-Ligues

Les cadres techniques de la Ligue, en collaboration avec les entraineurs de club, mettront à profit les différentes rencontres de cette saison pour préparer une sélection U15 d'Occitanie qui participera à la **Coupe de France Inter-Ligues, qui se déroulera du 8 au 12 juillet 2020** à Albi.



